

Le FDVA 2 : Une aide au financement des associations

Vous êtes responsable d'une petite association ? Vous cherchez une subvention pour le fonctionnement de votre association ou pour créer un projet innovant ?

Le Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA) - Volet 2 "Fonctionnement et Innovation" peut vous aider.

Les associations répondant aux critères suivants sont éligibles au FDVA:

- Avoir leur siège social dans l'Ain
- Être régulièrement déclarées au Répertoire National des Associations
- Avoir au minimum un an d'existence
- Respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'action à visée communautariste ou sectaire
- Avoir un objet d'intérêt général, une gouvernance démocratique et une transparence financière
- Souscrire au contrat d'engagement républicain

La campagne de financement du FDVA - volet 2 « Fonctionnement et Innovation » est ouverte du 1^{er} décembre 2023 au 15 février 2024.

Les demandes de subvention doivent parvenir à l'administration par voie dématérialisée, en utilisant le télé service « le Compte Asso », via le lien ci-après : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> . Cette démarche est disponible en ligne en saisissant le code "438" pour le département de l'Ain.

L'aide octroyée par le FDVA2 peut être comprise entre 1000 et 10 000 euros et ne doit pas excéder 50 % du budget total prévisionnel de l'association. Le total des aides publiques, y compris l'aide du FDVA ne peut dépasser 80% du budget total du projet.

La demande de subvention sera étudiée par le **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Ain (SDJES 01)** et validée par le collège départemental à la vie associative.

Pour toute information, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse.-actions-educatives.-sports-et-vie-associative/Vie-associative/FDVA-Volet-2-Subventions-Fonctionnement-et-Innovation>

Ou écrire à : ce.sdjes.fdva2@ac-lyon.fr

Ces associations sont également en mesure de vous apporter une aide pour vos démarches sur le FDVA2 :

- *AGLCA- Agence pour la Gestion la Liaison et le Conseil aux Associations*

Une réunion d'information avec le SDJES sera organisée le mardi 19 décembre 2023 de 11h30 à 13h en présentiel au site de l'AGLCA et en distanciel sur inscription.

Renseignement et inscription sur www.aglca.asso.fr

- *Apsec- Ain Profession Sport 01*

Une réunion d'information avec le SDJES sera organisé le lundi 18 décembre 2023 de 11h30 à 13h sur le site de Ain profession sport en présentiel et en distanciel sur inscription

Renseignement et inscription sur contact@ain-profession-sport.fr

- *FOL- Fédération des œuvres laïques*

Une réunion d'information avec le SDJES sera organisé le lundi 20 novembre 2023 de 12h à 13h sur le site de la FOL à Bourg-en-Bresse en présentiel et en distanciel sur inscription.

Renseignement et inscription sur direction@fol01.org